

COMPOSITION :

Animation et secrétariat du pôle :

Service connaissance, évaluation et transition écologique de la DEAL

Animation des échanges inter-services :

Service en charge de l'instruction des dossiers

Membres :

→ Les services de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) :

- SCETE ;
- SACOD ;
- SEB ;
- SPREI (si DEAL / SPREI, si le projet est sur un site ICPE, et pour les projets éoliens, méthanisation industrielle, biomasse, valorisation énergétique des déchets ;

→ le bureau de la coordination et des procédures environnementales de la préfecture (SG) ;

→ l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) de la DAC de La Réunion ;

→ la direction de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt (DAAF) ;

→ l'agence régionale de la santé (ARS) ;

→ la direction d'infrastructure de la défense.

en tant que de besoin :

→ DEAL / SPRINR, si un enjeu risque naturel est identifié ;

→ la direction de la mer sud océan Indien (DMSOI), pour les projets sur le littoral et les projets d'énergie marine ;

→ la direction de la sécurité de l'aviation civile (DSACOI), pour les projets à moins de 5 km des aérodromes (aéroports et héliports) et les projets de grande hauteur (certains raccordements électriques aériens, projets éoliens, etc.) ;

→ paysagiste-conseil et architecte-conseil ;

→ l'unité en charge de l'archéologie préventive à la DAC Réunion ;

→ le service Développement économique et des entreprises de la direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS) ;

→ le gestionnaire du système électrique (EDF SEI) ;

→ le Parc National de La Réunion ;

→ l'Office National des Forêts ;

→ l'Office Français de la Biodiversité ;

→ la MRAe de La Réunion ;

→ les collectivités locales concernées par le projet ;

→ autres partenaires techniques suivants ODJ (Ademe, CIRAD...).



Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion

Vous êtes porteur d'un projet de développement des énergies renouvelables dans le département de La Réunion ?



Vous souhaitez rencontrer les services de l'État et les acteurs locaux intéressés par le développement des énergies renouvelables, avant l'engagement des procédures réglementaires s'imposant à votre projet ?

Vous souhaitez leur présenter l'état d'avancement de votre réflexion ou les orientations retenues pour votre projet ?

Vous pouvez solliciter...

Le pôle des énergies renouvelables de La Réunion

Le pôle EnR est un espace d'échanges avec les porteurs de projet de production d'énergie renouvelable dans le but de faciliter leurs démarches et d'attirer leur attention sur les enjeux environnementaux et les réglementations applicables, ainsi que sur les recommandations des pouvoirs publics, bien en amont du dépôt des demandes d'autorisation.

CONTENU DU DOSSIER :

Un dossier de présentation, en format électronique, est demandé à l'avance aux porteurs de projets (minimum 1 mois avant la réunion de la commission). Il est transmis aux membres de la commission pour leur permettre d'étudier le projet en amont de la réunion.

Ce dossier contiendra les éléments dont dispose le porteur de projet en fonction de l'avancement de ses études.

Selon le cas, il pourra contenir :

→ un descriptif du projet : une présentation générale du projet, y compris les aménagements connexes ou temporaires (locaux techniques, raccordements (y compris par un autre maître d'ouvrage), voies de dessertes, emprises de chantier, etc.), avec la justification du choix d'implantation ;

→ des plans de localisation du projet : plans cadastraux, plans de situation, plans de masse. En outre, un polygone au format SIG délimitant l'emprise du projet sera systématiquement fourni. L'animateur du pôle diffusera cette donnée avec le dossier, après vérification de la cohérence des données et du référentiel géographique utilisé.

→ une brève présentation générale de la société pétitionnaire : ses références, ses expériences éventuelles et sa démarche dans le développement des projets ;

→ une présentation des partenaires et du montage du projet : propriété foncière (publique ou privée), conditions du bail proposé, démarche (collective ou individuelle), modes de financements envisagés (notamment pour les projets avec subvention publique, défiscalisation, arrêté tarifaire, appel d'offre CRE, etc.) ;

→ une note de pré-analyse de la faisabilité réglementaire, comprenant les procédures identifiées et explicitant la compatibilité avec les documents d'urbanisme et de planification (en fonction du projet : PLU, SMVM, PPE, SCOT, SAR, SDAGE, etc.) ;

→ une note d'enjeux livrant une première analyse sur les principaux enjeux et les principaux impacts identifiés, les mesures ERC envisagées. La note abordera la conception technique, les impacts environnementaux et paysagers, biodiversité (inventaires faune/flore), agricoles, la prise en compte des risques naturels (études hydrauliques et géotechniques) et technologiques ;

→ un calendrier prévisionnel du projet.

Afin d'apporter les informations les plus pertinentes et utiles, les porteurs de projets sont invités à rendre un dossier de qualité.

Une grille d'analyse des enjeux, disponible sur le site internet de la DEAL, est remplie et jointe au dossier de présentation.

Afin d'améliorer la qualité et la fluidité des échanges en réunion, le porteur de projet est en outre invité à transmettre les principaux éléments sous format présentation (odp, ppt).

CONTACTER LE PÔLE :

Service connaissance, évaluation et transition écologique, DEAL de La Réunion

2, rue Juliette Dodu

97400 SAINT-DENIS

✉ scete.deal-reunion@developpement-durable.gouv.fr

☎ 0262 40 76 52

ORGANISATION :

- Une réunion prévue par trimestre (planification des réunions dès le début d'année),
- transmission un mois avant la réunion d'un **dossier électronique type pré-étude d'impact et la grille d'analyse** (à demander à l'animateur du pôle).

Présentation d'un projet au pôle EnR :

Inscription préalable
et remise d'un
dossier de
présentation

En amont de la réunion

Transmission un mois avant la réunion d'un dossier électronique type pré-étude d'impact et la grille d'analyse (à récupérer sur le site internet de la deal).

Le dossier de présentation est transmis à l'ensemble des membres du pôle en amont de la réunion pour un examen approfondi.

Présentation du projet
par le porteur de
projet devant le pôle

Pendant la réunion

Le jour de la réunion du pôle, sur la base d'un diaporama, le porteur de projet dispose d'une quinzaine de minutes pour présenter son projet.

Les élus de la commune et de l'intercommunalité concernées sont systématiquement conviés à participer aux échanges du pôle.

Échanges sur le projet

Une séance de questions/réponses sur le projet est organisée entre les membres du pôle et le porteur de projet.

En présence du porteur de projet, chaque membre du pôle précise ses enjeux et ses éventuels points d'alerte par rapport au projet présenté. Les conclusions du pôle et les éventuelles orientations à privilégier pour la suite du projet sont communiquées au porteur de projet.

Les conclusions du
pôle sur le projet

Après la réunion

Un mois après la présentation du projet en pôle EnR, une synthèse des recommandations est adressée au pétitionnaire ainsi qu'aux membres du pôle.